

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42303

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, Mme Fiat, M. Corbière, M. Mélenchon,
M. Lachaud, Mme Panot, Mme Obono, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, M. Ruffin, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23969 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« réformes »

insérer les mots :

« , sans exceptions, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement va dans le sens de l'amendement de M. Vallaud. Notre sous-amendement assure davantage que les réforme se doivent de prendre en considération les différents points listés dans la suite de l'amendement.